



Communauté de communes des  
Cévennes au Mont Lozère

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon  
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76  
[cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr](mailto:cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr)

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 juin 2015  
Salle du conseil, Fraissinet de Lozère**

Titulaires présents :

**Fraissinet de Lozère :** Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRÉ

**Le Pont de Montvert :** Alain JAFFARD ; François FOLCHER ; Frédéric FOLCHER ; Stéphane MAURIN

**St Andréol de Clerquemort :** Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY ;

**St Frézal de Ventalon :** Jacques HUGON ; Murielle DE GAUDEMONT-LANDAIS

**St Maurice de Ventalon :** Jean Paul VELAY ; Michel RIOU

Titulaire absent ayant donné procuration : Alain VENTURA a donné procuration à Jacques HUGON ; Véronique NUNGE a donné procuration à Camille LECAT ; Matthias CORNEVAUX a donné procuration à Jean Paul VELAY

Excusés :

Autres personnes présentes à la réunion : Mme et Mrs les conseillers municipaux de Vialas

Gilbert ROURE a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

La loi de finances pour 2012 n°2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et chaque année il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (**contributions**) et du II de l'article L.2336-5 (**attributions**) du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé à l'assemblée de réaliser cette répartition comme les années précédentes en laissant la contribution et l'attribution au titre du FPIC intégralement à la charge de la communauté de communes.

**14 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2. Contrat Educatif Local 2014/2015 : Attributions des subventions – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

François FLOCHER, Frédéric FOLCHER et Stéphane MAURIN, délégués communautaires et Adjoint du Pont de Montvert sont arrivés respectivement à 20 h 16 et 20h29. Ils peuvent prendre part aux débats et votes qui suivent.

Le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
La gym volontaire vous va si bien	Activités gymniques d'entretien et d'expression	1	200.00
Foyer Rural Regain	Atelier poterie	2	100.00
APE St Frézal	Voyage avec Stevenson dans les Cévennes	3	200.00
	Atelier périscolaire	4	200.00
Regroupement Ecoles Vallée Longue	Piscine	5	200.00
	Regroupement	6	150.00
SCIC Epi de Mains	Animation WE adultes/enfants "Ensemble petits et grands"	7	150.00
<i>Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein d'Epi de Mains, Camille LECAT, Véronique NUNGE et Jacques HUGON ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i>			
APE Ecole de l'Estournal	La biodiversité - Projet éco-école	9	100.00
	Ski de fond	10	100.00
	Danse à l'école	11	100.00

	Classe transplantée : natation	12	200.00
Entente cantonale de football du Pont de Montvert	Ecole de foot	14	800.00
<i>Condisirant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Entente cantonale de football du Pont de Montvert, Frédéric FOLCHER et Stéphan MAURIN ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i>			
Association Trait d'Union	Séjour glisse dans le Cantal	15	300.00
	Séjour équitation	16	500.00
	Séjour multisports	17	512.00
	Animation autour des arts du cirque	21	200.00
<i>Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Association Trait d'Union, Stéphan Maurin, Alain Ventura, ne prennent pas part au débat et vote de cette action.</i>			
Association La Clède des Chants	Apprentissage des pièces polyphoniques en orchestre steelband "Family Pan"	18	150.00
Foyer Rural Passe Montagne	Spectacle de Noël	20	300.00

De plus, pour favoriser le manque d'activité sur certaines thématiques, il est proposé d'orienter les actions des porteurs de projets en valorisant les subventions suivant la thématique définie par le conseil. Pour exemple, une obligation « de savoir nager » est mise en place dans les milieux scolaires pour la rentrée 2015/2016. À cet effet, l'école de l'Estournal a organisé un séjour d'intégration à Saugues avec pour thématique « apprentissage de la natation ». Cette thématique inciterait les porteurs de projets à présenter des actions en relation avec le « savoir nager » (séjours apprentissage, canoé, lecture autour de l'élément eau ...).

Pour les actions CEL 2015/2016, il est proposé au conseil de retenir la thématique « apprentissage de la natation », d'informer les associations par courrier en ce sens.

En ce qui concerne les actions de l'Association Trait d'Union, les collectivités doivent porter la promotion de leurs séjours à l'exemple de la commune de Fraissinet de Lozère qui finance à hauteur de 50€ chaque Fraissinetel qui fréquente les séjours du club ado.

### **ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ**

#### **3. Bail professionnel – Espinas : Avenant 1 – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation du bâtiment de l'Espinas en vue d'accueillir l'Association des Artisans Bâtitisseurs en Pierres Sèches (ABPS) est terminée. Il propose d'établir un avenant au bail professionnel initial comme suit :

L'avenant concerne un bâtiment et ses abords d'environ 274 m<sup>2</sup>, correspondant à une partie des parcelles cadastrées section A n°462 et 475 à l'Espinas, la superficie totale « clos et couvert » est de 163.83m<sup>2</sup>:

#### **Rez-de-chaussée (un total de 64.46m<sup>2</sup>):**

- Hall : 13.80m<sup>2</sup>
- Salle exposition : 31.99 m<sup>2</sup>
- Rangement : 5.35 m<sup>2</sup> (non-utilisable pour raison d'humidité)
- Chaufferie : 13.32 m<sup>2</sup>

#### **Premier étage (un total de 99.37m<sup>2</sup>):**

- Bureau 1 : 14.06 m<sup>2</sup>
- Bureau 2: 10.16 m<sup>2</sup>
- Hall, accueil : 36.93m<sup>2</sup>
- Salle de réunion : 31.60 m<sup>2</sup>
- Sanitaires : 4.78 m<sup>2</sup>
- Cuisine : 1.84 m<sup>2</sup>

En plus de la surface dite « habitable », la location comprend au Nord-Est et au Nord-Ouest deux terrasses extérieures comprises entre les lignes des pignons Est et Ouest et le pied des murs extérieurs en pierre sèche : Terrasse Nord-Ouest : 15 m<sup>2</sup> ; Terrasse Nord-Est : 55 m<sup>2</sup>

Le loyer mensuel de ce nouvel élément est fixé à 500 euros. Il vient s'ajouter au loyer fixé dans le bail initial à compter du 15 juillet 2015.

### **17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Convention d'utilisation des locaux – Espinas – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Président présente à l'assemblée la demande de la Scic "Le Relais de l'Espinas" pour l'utilisation d'un local dans le bâtiment réhabilité par la CCCML sur le hameau. Ce Local situé en rez-de-chaussée sous l'escalier principal servirait de lieu de stockage pour la Scic "Le Relais de l'Espinas". Il est proposé au conseil d'établir une convention d'utilisation des locaux comme suit :

#### **Les locaux et voies d'accès suivants :**

Local fermé en rez de route, sous l'escalier principal du bâtiment du hameau de l'Espinas.

Surface : 15 m<sup>2</sup> dont 10m<sup>2</sup> sous 1m80

Accès : route D35

**Durée de la mise à disposition :**

La mise à disposition du local prend effet le 15 juillet 2015 pour 1 an renouvelable 2 fois et ne pouvant excéder 3 ans.

**Disposition financière :**

Le local est mis à disposition à titre onéreux. La Scic "Le Relais de l'Espinas" s'engage à verser une contribution financière mensuelle de 25 € net de charge à la communauté de communes.

*Condésirant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de la Scic "Le Relais de L'Espinas", Camille LECAT et Véronique NUNGE ne prennent pas part au débat et vote qui suit.*

**15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. Projet politique de la CCCML : Éléments d'information – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Le Président informe le conseil que le Pays Cévennes, lors de son conseil d'administration, a décidé de retirer ses compétences en matière de très haut débit, de gestion de la taxe de séjour et de la politique tourisme au profit de l'agglomération d'Alès. Seules quelques compétences perdurent dont le SPANC et le Baron des Cévennes. Aussi, le Pays Cévennes pourrait disparaître à court terme.

Par ailleurs, le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en cours de discussion, prévoit de nouveaux transferts de compétences obligatoires aux EPCI tels que le Grand cycle de l'Eau « Gemapi » Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Compétence obligatoire à la CCCML au 01/01/2018 (Sage-SDage)) et le Petit cycle de l'eau - eau potable et assainissement (compétence obligatoire à la CCCML au 01/01/2018) ainsi que le « PLUI » Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (compétence obligatoire à la CCCML au 27/03/2017).

Il est important que la communauté de communes aborde une réflexion de fonds pour avoir une idée commune avant ces grands changements. Il est proposé au conseil de créer un groupe de travail qui étudiera ces réformes des politiques publiques.

**Groupe de travail des réformes :** Jean Paul VELAY, Jean Pierre ALLIER, Alain VENTURA, Alain JAFFARD, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Yves COMMANDRÉ, Camille LECAT, Jean Claude DAUTRY, Matthias CORNEVAUX, Michel REYDON, Jena Louis SERVIÈRE.

Pour ce qui concerne la Loi Gemapi, les Sdage (Schéma Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) sont déjà en action et la communauté de communes pourra déléguer cette gestion aux syndicats des bassins concernés. Le Président propose d'avoir une réflexion autour de la politique touristique avec une vision globale du territoire, car nos communes sont très différentes en la matière.

Un tour de table est lancé. Il en ressort que notre collectivité est trop petite pour les enjeux à venir ; le regroupement de collectivité est inévitable et bénéfique. Notre logique de territoire est sur le Sud Lozère d'autant qu'il est difficile de se faire entendre au Pays Cévennes. Si La CCCML sort du Pays Cévennes, il faut s'assurer de la continuité des compétences Spanc et taxe de séjour avec d'autre collectivité. A cet effet, une rencontre avec la CC Florac Sud Lozère et le Pays Gorges Causses sera organisé.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est une compétence qui sera obligatoire en 2017. Faut-il l'anticiper ? Les avis sont partagés entre l'intérêt de prendre la compétence sans attendre afin de gagner du temps sur les études et mutualiser les coûts et l'intérêt d'attendre les regroupements des collectivités apportant une vision élargie du territoire. Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

**6. Distributeur Automatique de Billet (DAB) – rapporteur Alain JAFFARD**

Conscient de l'importance du maintien un DAB pour l'économie locale, la commune du Pont de Montvert a signé une convention de participation au fonctionnement de cet appareil avec le Crédit Agricole. Ce distributeur à destination des populations sur le territoire génère un coût. Véritable atout pour le territoire, ce matériel peut faire partie des actions économiques de la CCCML. Toutefois, celle-ci n'est pas compétente en la matière et il est proposé au conseil d'attribuer un fonds de concours dans le cadre du fonctionnement 2015 du DAB d'un montant de 630 €.

**17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. Convention d'objectif avec l'Office de Tourisme : Avenant – rapporteur Jean Pierre ALLIER**

Dans sa séance du 25 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère et attribué une subvention annuelle de 29 050 €. Cette subvention est répartie comme suit : 22 500 € + 6 550 € (représentant la moitié de la taxe de séjour déléguée au Pays Cévennes).

Pour l'année 2015 et en répercussion des modifications d'assujettissement à la taxe de séjour, le Pays Cévennes a décidé de diminuer le retour de la taxe de séjour de 30%.

Il est proposé au conseil d'établir un avenant à la convention d'objectifs en répercutant la perte financière subie par la CCCML, soit :  $6\,550 \text{ €} \times 30\% = -1\,965 \text{ €}$  et d'arrêter ainsi le montant de la subvention annuelle à 27 085.00 €.

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère, Camille LECAT, Muriel De Gaudemont - Landais, Jean Paul VELAY et Alain JAFFARD ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

**13 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **8. État d'avancement des projets en cours**

Contrat territorial : Pour rappel, les collectivités doivent déposer les fiches actions au plus tard le 28 août 2015.

Cure du Pont de Montvert : Une rencontre entre la CCCML, les architectes et les référents Poste a permis d'éclaircir les positions de chacun. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) devrait être établi courant septembre 2015. Sur les 70 000 € de financement prévus par la Poste, une partie sera consacrée à leurs lots spécifiques et le reste en fonds de concours à la CCCML.

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le bâtiment des logements est fini hormis le crépi extérieur. La gendarmerie devrait déménager en septembre.

Réunion groupe de travail « modification de périmètre » : La rencontre avec les services de la Sous-préfecture de Florac et la DGFIP de Mende a permis d'aborder différents scénarii de représentativité du futur conseil communautaire, du rapprochement de la fiscalité et des compétences respectives.

Les Interconnectés : Camille LECAT présente au conseil la candidature de la communauté de communes pour le label des territoires innovants. La CCCML a présenté le projet de visioconférence mobile devant le jury des interconnectés à la métropole de Montpellier. Cette visio mobile entre dans le champ de la cohésion sociale, de la culture et du développement durable. Accessible à l'ensemble des populations du territoire à titre gracieux, elle permet de mettre en relation des usagers (particuliers, associatifs, entreprises) en séance individuelle ou collective. Ce dispositif pourrait être étendu sur le territoire pour les nombreuses réunions et séances de conseil.

Lozère énergie : Muriel De Gaudemont-Landais a participé à la rencontre pour le ciel étoilé visant la réduction de l'éclairage public. Ils proposent un diagnostic, la mise en place de l'action, et l'étude de retour.

Atelier Relais à St Frézal de Ventalon : Le porteur de projet a trouvé un accord pour l'acquisition du bâti à 30 000 €.

Fixation du chef-lieu de la future région : Le Président de la Région Languedoc Roussillon a lancé une concertation pour la fixation provisoire du chef-lieu de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à la fixation provisoire du chef-lieu de la nouvelle Région à Toulouse ; de préciser que les défis inhérents à cette nouvelle collectivité ne seront surmontés qu'avec l'ensemble des territoires la composant ; de proposer que la nouvelle Région mène une politique de décentralisation de ses lieux de décisions au regard des compétences de chaque territoire avec pour exemple les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et le Forêt (DRAAF) qui ont toute leur pertinence d'implantation dans le département de la Lozère.

Copie de la délibération sera communiquée aux EPCI voisins.

**17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 30.**